

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

COMMUNE DE MUR DE BRETAGNE COTES D'ARMOR

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé LE LU, Maire.

Etaients présents : BALAVOINE Jean-Noël, CADORET Jean-Luc, COZ Josette, DELHAYE Benoît, JOUANNIC Marie-Noëlle, LORETTE Marianne, LOUESDON Danielle, LE BOUDEC Eric, LE CORRE Roselyne, LE DUDAL Jean-François, LE GOFF Nathalie, LE LU Hervé, LE POTIER Marie-Anne, MAUBRE Christine, MOREL Christiane, PICHARD Jean-Philippe, QUENECAN Alain, TILLY Georges, VIDELO Julien

Secrétaire de séance : PICHARD Jean-Philippe

Date de convocation : 25 avril 2014

Nombre de conseillers : en exercice : 19 – présents : 19 - votants : 19

OBJET : *Conférence d'entente intercommunale – désignation des membres.*

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'entente intercommunale a été signée le 12 mars 2014 par les cinq maires de l'ancienne Communauté de communes de Guerlédan, dissoute au 1^{er} janvier 2014.

Cette convention prévoit que la représentation des communes au sein de l'entente intercommunale est assurée par trois titulaires et un suppléant désignés au sein des conseils municipaux pour la durée de leur mandat.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à la majorité
(abstentions de MM. TILLY, CADORET, Mmes LOUESDON, LE GOFF),

- **DESIGNE** :
 - membres titulaires : LE LU Hervé, LE BOUDEC Eric, COZ Josette
 - membre suppléant : LE POTIER Marie-Anne.

OBJET : Attribution des subventions 2014.

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-joints et retenues par la commission municipale des finances, réunie le 23 avril 2014.

Il précise que ce dossier comporte deux volets :

- un volet communal habituel pour un montant total de 19 214 €
- un volet intercommunal (convention d'entente intercommunale du 12/03/14). pour un montant de 47 900 € dont la part de Mûr s'élève à 29 219 € (61 %).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOpte** les subventions proposées dans les documents ci-joints.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les taux d'imposition 2014 suivants :

- taxe d'habitation : 14.00 %
- taxe foncière (bâti) : 18.44 %
- taxe foncière (non bâti) : 51.19 %.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à la majorité**

(15 pour, 4 contre : MM. TILLY, CADORET, Mmes LOUESDON, LE GOFF)

- **ADOpte** les nouveaux taux d'imposition proposés.

OBJET : Vote du budget primitif principal 2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
par 15 voix pour et 4 contre
(MM. TILLY, CADORET, Mmes LOUESDON, LE GOFF),**

- **ADOpte** le budget primitif général 2014.

OBJET : Vote du budget primitif « restaurant scolaire » 2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOpte** le budget primitif « restaurant scolaire » 2014.

OBJET : Vote du budget primitif « lotissement » 2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOpte** le budget primitif « restaurant scolaire » 2014.

OBJET : Loyers communaux.

Monsieur le Maire propose d'adopter les loyers mensuels suivants à l'occasion d'un départ de locataire et de travaux réalisés dans un logement vacant :

- logement n° 4 au 27, rue de Pontivy (T2 sous les toits, nouvellement rénové) : 250 € dont 15.24 € de charges ;
- logement n° 6 au 25, rue de Pontivy (départ du locataire en mars 2014) : maintien du loyer de 325 € dont 15.24 € de charges.

QUESTIONS DIVERSES

- **Temps d'Activité Périscolaires (T.A.P.)** : seront mis en œuvre à la rentrée prochaine, en tenant compte des derniers assouplissements communiqués par l'Etat.
- **Suppression d'un poste à l'école élémentaire publique** : le maire et Mme LE CORRE, adjointe aux affaires scolaires, rendent compte de leur entrevue ce jour avec la DASEN. Celle-ci maintient sa décision, la quelle pourra être revue lors de comptages des élèves en juin et septembre 2014. Elle encourage à nouveau le rapprochement entre les deux écoles publiques de Mûr et Caurel. M. Jean-Luc CADORET s'inquiète d'une perspective d'école élémentaire à trois classes.
Le maire réaffirme son soutien total aux parents et aux enseignants.